

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 fr. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPE, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 3 mars 1848.

Les nouvelles qui nous arrivent de tous les points de la République constatent que partout le nouveau gouvernement s'établit sans la moindre lutte. Saluée dans la plupart des grandes villes par des acclamations enthousiastes, acceptée dans les autres sans manifestation hostile, la République n'a pas eu jusqu'à ce moment de résistance à vaincre. Nous pouvons être assurés qu'elle n'en aura pas.

Le gouvernement de Louis-Philippe a montré si peu d'intelligence des besoins de la nation, il a tellement froissé les idées, méconnu les intérêts, les instincts généreux du pays, qu'on semble délivré par sa chute d'un poids qui oppressait la poitrine. Un sentiment de bonheur, de bien-être, se manifeste partout; dans tous les groupes on entend ces mots: Enfin! nous renaissions!

L'Empire est tombé sous la coalition européenne, et, il faut bien le dire aussi, parce que la France était lasse d'une guerre qui durait depuis vingt-cinq ans et dont elle ne pouvait pas entrevoir la fin.

La Restauration est tombée sous la haine.

Le gouvernement de juillet est tombé sous le mépris.

Quel autre sentiment pouvait-on avoir pour lui? On mérite l'amour, les sympathies, le respect d'un peuple chevaleresque et confiant comme le peuple français, par le courage, la dignité, l'intelligence, le dévouement. Laquelle de ces qualités ont jamais montrée la dynastie déchue et les ministres du 29 octobre?

La dynastie a sacrifié la dignité de la France à la peur d'être renversée par l'Europe. Elle a eu dans toutes les circonstances l'avarice la plus honteuse, l'avidité la plus insatiable.

Or, la peur et l'avarice sont deux choses que les Français ne pardonnent jamais à ceux qui les gouvernent. Ce n'a pas été assez pour elle d'une liste civile énorme, pas assez d'immeubles qui donnaient des revenus considérables; elle a gaspillé les biens de l'Etat, détruit pour long-temps de magnifiques forêts, afin d'entasser des millions; elle a demandé des apanages, des dotations, avec une insistance indigne de gens de cœur, avec une ténacité de mendiants de profession.

Ces reproches, nous n'avons pas attendu sa chute pour les lui faire; ils lui ont été adressés de toutes parts, elle n'a rien voulu comprendre, elle n'a obéi qu'à sa soif de l'or. Etonnez-vous donc qu'elle tombe sous le mépris, qu'elle ne laisse point de regrets désintéressés!

Les ministres l'ont servie, l'ont aidée à commettre ces spoliations; chargés de veiller à la conservation de la fortune publique, ils ont fermé les yeux sur les dilapidations de la liste civile, comme ils avaient imposé la honte à la France pour permettre à un vieillard vaniteux de se dire le Napoléon de la paix. Ils n'ont risqué la guerre qu'une seule fois, dans un intérêt contraire à celui de la nation, dans l'intérêt de la dynastie. Ce sera un jour l'histoire la plus triste, la plus décourageante, que celle qui révélera toutes les turpitudes, toutes les machinations, toutes les connivences de ce long règne. On verra tomber bien des masques de vertu et d'intégrité. En renversant, en écrasant de son mépris cette royauté infidèle, parjure, la nation n'a connu qu'une partie des faits; mais, avec son esprit si pénétrant, elle a pressenti le reste.

L'incapacité du roi et des ministres a duré jusqu'au bout. Les conseillers n'ont pas trompé la couronne; l'accord le plus touchant a régné entre eux jusqu'au dernier moment. Dans toute cette famille royale s'enfuyant aujourd'hui à l'étranger qu'elle ne soulèvera plus contre nous, — les rêves de l'émigration sont dissipés, — il ne s'est pas trouvé un seul homme pour plaider la cause de la justice, de la raison.

Le duc de Nemours était associé au gouvernement, le conseiller intime du roi; depuis le 10 février, — les correspondances trouvées en font foi, — le duc de Montpensier préparait avec le général T. Sébastiani l'attaque contre les Parisiens, faisait disposer les canons, les bombes, les boîtes à mitraille, qui devaient écraser la population. Le duc d'Aumale écrivait d'Afrique pour approuver les mesures prises afin d'empêcher les manifestations de l'opinion publique.

Les avis de la presse, les conseils de la tribune, ceux de quelques amis dévoués, ne leur ont pas manqué; on leur criait en vain: Vous vous perdez! leur incapacité les empêchait de comprendre. Oui, quand l'histoire déroulera les faits, on sera étonné de voir M. Guizot, cet orateur supérieur, cet historien habile des temps passés, ne rien entendre à l'époque actuelle, ne pas avoir la moindre perception de la valeur des faits qui s'accomplissaient sous ses yeux.

Ne demandez pas du dévouement à ceux qui n'ont ni dignité, ni intelligence; par celle-ci on se dévoue à la cause d'une nation, par celle-là à la cause d'un homme. Tous ces ministres, tous ces amis intimes du roi, tous ces hauts fonctionnaires gorgés d'or, chamarrés de croix, repus de traitements, tout cela a pris parti contre la nation, tout cela a abandonné le monarque au moment de l'orage. C'est pitié de les voir aujourd'hui se mettre aux genoux de la République.

Oui, c'est bien sous le mépris que le gouvernement de juillet est tombé. Aussi, voyez ce qui se passe: de toutes les extrémités des adhésions formelles, franches, spontanées, rayonnent vers le centre commun de la France; de Perpignan à Strasbourg, de Cherbourg à Marseille, la République est acceptée comme le seul gouvernement qui puisse rendre à la nation sa grandeur, sa force, sa dignité au dehors, la sécurité au dedans.

Soyons donc unis; ayons confiance et courage. S'il ne s'agissait que de substituer une forme gouvernementale à une autre dont on continuerait la pensée, ce ne serait pas la peine de faire des révolutions. Les hommes n'ont pour nous de valeur qu'autant qu'ils représentent des idées; or, ce sont des idées nouvelles qui doivent aujourd'hui gouverner la France. Après les premiers jours d'enthousiasme, les grandes questions vont surgir; nous les aborderons toutes, de front, nettement, franchement; le gouvernement provisoire est animé des intentions les plus pures, les plus droites; il a des idées généreuses, élevées; que tous les citoyens lui prêtent leur concours pour résoudre ces hautes questions dont la solution est sans danger, mais dont les difficultés disparaîtront par la bonne volonté de tous à l'aider fermement, courageusement.

Nous avons un gouvernement qui possède la confiance du pays. Ceux qui ne le soutiennent pas par sympathie, l'acceptent et l'aident par raison et par patriotisme. Ce pouvoir exécutif administre avec énergie, et, de jour, en jour avec plus de régularité: — c'est notre meilleure garantie d'ordre. Il est

entre les mains d'hommes qui ont donné des gages de haute intelligence; — c'est une garantie de vraie liberté. Ces hommes sont purs: — c'est, pour l'administration du pays, une certitude de moralité.

Ce gouvernement provisoire est destiné à diriger les affaires de la France, non seulement pendant le temps qui va s'écouler d'ici à la convocation d'un pouvoir constituant, mais pendant les travaux de l'assemblée constituante elle-même. Nous comprenons trop bien les besoins de la stabilité du pouvoir exécutif, nous sommes déjà trop instruits par notre histoire représentative, pour songer à lui retirer l'administration du pays pendant les discussions d'où notre gouvernement républicain doit sortir debout et complet, comme la Minerve antique, — personnification de la force et de la sagesse. C'est seulement au gouvernement républicain, institué par la prochaine assemblée constituante, que les hommes qui tiennent aujourd'hui entre leurs mains le sort de la patrie remettront un pouvoir conservé pur et populaire. Jusque-là, ils en ont la responsabilité, et nous les estimons assez pour les croire dignes de la porter sans fléchir.

Nous pouvons donc imposer silence à nos inquiétudes. La nécessité d'une administration forte et intelligente est comprise par tout le monde: cela suffit pour qu'il soit pourvu à cette nécessité. Nous voulons l'ordre dans la liberté. En France, plus que jamais, les événements nous prouvent que vouloir c'est pouvoir.

Nous avons, disons-nous, un pouvoir exécutif régulier; il nous donne l'ordre et saura le maintenir. Mais il y aurait impossibilité pour lui et danger pour la France s'il nous donnait une forme définitive de constitution. — Impossibilité pour lui, parce qu'à la tête de la nation, il se croit obligé de lui donner l'exemple du respect de la souveraineté nationale. — Danger pour la France, parce qu'il ne fait laisser aucun prétexte aux protestations et à la mauvaise foi des chicanes à venir. — Si donc le gouvernement provisoire ne se croit pas investi d'un droit d'initiative suffisant pour nous présenter une constitution et nous appeler à agir politiquement dans le cercle de ses prescriptions, il doit convoquer un pouvoir constituant et préparer la constitution qui sera soumise à ses délibérations.

Ce pouvoir ne peut être composé que d'une seule chambre, car la nation est une. S'il y avait deux pouvoirs délibérants, il arriverait qu'ils seraient du même avis, ou qu'ils différeraient d'opinion. Dans le premier cas, il y aurait perte de temps dans des discussions inutiles; dans le second, il n'y aurait pas de juge pour les départager. Il serait donc impossible d'aboutir à un résultat.

Il importe que cette assemblée soit convoquée pour un but déterminé: — celui de donner une constitution à la France. Qu'elle s'éloigne le moins possible de ce but, et qu'elle ne s'use pas en travaux de détail qui seront réservés aux assemblées législatives appelées à lui succéder. Il est nécessaire, en outre, que ses travaux soient promptement achevés, afin que nous puissions jouir plus tôt de son ouvrage, c'est-à-dire de la réalité vivante et régulière d'un gouvernement organisé.

Il faut encore que cette assemblée soit convoquée au plus tôt possible. Aujourd'hui la France est unanime. Demain elle ne le sera pas moins, nous l'espérons; mais elle sera peut-être plus paresseuse, plus apaisée. On doit profiter de cet instant de verve, de ces bouffées d'inspiration démocratique que lui

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 MARS 1848.

Nous croyons devoir réimprimer le *Chant du Départ*, que peu de personnes connaissent tout entier, et qui est l'un des plus magnifiques morceaux qu'ait produits la poésie républicaine.

LE CHANT DU DÉPART,

Hymne de guerre.

Paroles de M.-J. CHÉNIER, musique de MÉHUL.

UN GUERRIER.

La victoire en chantant nous ouvre la barrière,
La liberté guide nos pas;
Et du nord au midi la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez, ennemis de la France,
Rois ivres de sang et d'orgueil!
Le peuple souverain s'avance;
Tyrans, descendez au cercueil!
La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr.
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.

CHŒUR DES GUERRIERS.

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr.
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.

UNE MÈRE DE FAMILLE.

De nos yeux maternels ne craignez point les larmes;
Loin de nous de lâches douleurs!

Nous devons triompher quand vous prenez les armes;

C'est aux rois de verser des pleurs.
Nous vous avons donné la vie;
Guerriers, elle n'est plus à vous.
Tous vos jours sont à la patrie;
Elle est votre mère avant nous.

CHŒUR DES MÈRES DE FAMILLE.

La République vous appelle,
Sachez vaincre ou sachez périr, etc.

DEUX VIEILLARDS.

Que le fer paternel arme la main des braves;
Songez à nous au champ de Mars.
Consacrez dans le sang des rois et des esclaves
Ce fer béni par vos vieillards;
Et, rapportant sous la chaumière
Des blessures et des vertus,
Venez fermer notre paupière
Quand les tyrans ne seront plus!

CHŒUR DES VIEILLARDS.

La République vous appelle,
Sachez vaincre ou sachez périr, etc.

UN ENFANT.

De Barra, de Viala, le sort nous fait envie;
Ils sont morts, mais ils ont vaincu.
Le lâche accablé d'ans n'a point connu la vie;
Qui meurt pour le peuple a vécu.
Vous êtes vaillants, nous le sommes;
Guidez-nous contre les tyrans.
Les républicains sont des hommes,
Les esclaves sont des enfants.

CHŒUR DES ENFANTS.

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr, etc.

UNE ÉPOUSE.

Partez, vaillants époux, les combats sont vos fêtes;

Partez, modèles des guerriers,
Nous cueillerons des fleurs pour en ceindre vos têtes,
Nos mains tresseront vos lauriers.
Et si le temple de mémoire
S'ouvrirait à vos mânes vainqueurs,
Nos voix chanteraient votre gloire,
Et nos flans portent vos vengeurs!

CHŒUR DES ÉPOUSES.

La République vous appelle,
Sachez vaincre ou sachez périr, etc.

UNE JEUNE FILLE.

Et nous, sœurs des héros, nous qui de l'hyménée
Ignorons les aimables nœuds,
Si, pour s'unir un jour à notre destinée,
Les citoyens forment des vœux,
Qu'ils reviennent dans nos murailles,
Beaux de gloire et de liberté,
Et que leur sang, dans les batailles,
Ait coulé pour l'égalité.

CHŒUR DES JEUNES FILLES.

La République vous appelle,
Sachez vaincre ou sachez périr, etc.

TROIS GUERRIERS.

Sur ce fer, devant Dieu, nous jurons à nos pères,
A nos épouses, à nos sœurs,
A nos représentants, à nos fils, à nos mères,
D'anéantir les oppresseurs.
En tous lieux, dans la nuit profonde
Plongeant l'infâme royauté,
Les Français donneront au monde
Et la paix et la liberté.

CHŒUR GÉNÉRAL.

La République nous appelle,
Sachons vaincre, ou sachons périr.
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.

envoient tous les sentiments généreux remués dans son cœur. Le premier mouvement est toujours le plus dégagé des arrière-pensées de l'égoïsme; c'est pour cela qu'on peut toujours s'y abandonner avec le plus de confiance. D'ailleurs, trop de questions graves, — celles qu'on a appelées sociales, — sont destinées à surgir, pour que leur solution complète soit livrée à d'autres délibérations que celles d'assemblées législatives fonctionnant avec régularité. Il faut donc se hâter de mettre la France en possession d'institutions républicaines normales. Les noms de gouvernement provisoire et de pouvoir constituant excluent l'idée d'une solution définitive; à l'œuvre donc pour obtenir cette forme politique dans laquelle nous pouvons seulement trouver l'ordre, la paix, la liberté, le progrès et la grandeur de notre patrie!

Mais à quelle loi électorale soumettra-t-on la formation d'une assemblée constituante? Aura-t-on recours à l'élection directe ou à l'élection à deux degrés? à la loi de 1791, qui réunissait les assemblées primaires au chef-lieu de canton, ou à la loi de 1789, qui plaçait l'urne électorale dans chaque commune? Il est possible que nous soyons appelés à discuter ces questions; mais nous disons d'avance que, quelles que soient nos théories et nos préférences pour tel ou tel système, nous serons les premiers à les sacrifier à l'opinion adoptée par le gouvernement provisoire pour le règlement électoral. Nous avons autre chose à faire qu'à perdre notre temps en distinctions et en querelles de casuistes électoraux.

L'opinion de notre pays est démocratique; ses représentants en seront la fidèle expression. Que la France soit consultée sincèrement; nous ne redoutons pas sa réponse. Sa fortune lui a donné un gouvernement républicain pour les nécessités d'aujourd'hui; elle saura bien le garder pour les nécessités de l'avenir.

La République est inébranlable non seulement parce qu'elle est seule possible, mais encore parce qu'elle seule peut donner au peuple ce qu'elle lui a promis, parce qu'elle ne peut pas ne pas le donner. Lors donc que les ennemis secrets de la République cherchent à semer contre elle de sourdes défiances dans les masses, lorsqu'avec mille artifices de langage, ils s'efforcent d'insinuer que ce magnifique mouvement qui a soulevé la France pourrait bien aboutir à une déception, que le peuple n'est pas sûr d'obtenir toutes les conséquences pratiques de son triomphe, le peuple doit répondre: Comment voulez-vous que je sois trompé? La République donne à tout citoyen le droit de vote, c'est-à-dire le droit de conseil dans les délibérations du pays; le droit de formuler les institutions sociales qui lui conviennent et qui assureront son bonheur. La République lui donne en outre un fusil, c'est-à-dire une arme pour assurer son indépendance et en même temps le repos de tous. Vous voyez bien que le peuple est maître de sa destinée.

Ah! nous le disons avec conviction, une nation où tout citoyen a le droit de suffrage et porte une arme, un peuple qui peut dire et imprimer ce qui lui plaît, s'assembler et délibérer, un tel peuple, s'il se laissait aller à des défiances contre son gouvernement, n'aurait pas conscience de sa force; il douterait de lui-même.

Mais la France ne doute pas de son génie, elle l'a assez prouvé. Elle sait bien qu'elle est aujourd'hui sur le seuil d'un monde inconnu, entrevu par ses penseurs et ses politiques. Elle est résolue à aborder cette Amérique nouvelle, malgré les nuages qui la couvrent encore. Ces cris qui retentissent sur les plages où elle descend, ces cris: Organisons le travail! ne l'effraient pas; elle ne se laissera ni entrainer, ni retarder; elle fondera le travail jour par jour, pacifiquement et librement, avec la volonté de tous, par le concours de tous.

Paris, le 1^{er} mars 1818

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La capitale commence à se calmer. Encore un peu de temps, on aura remis l'ordre à la place du bouleversement. Les arbres de nos boulevards ne se remplaceront pas aussi aisément, et cette magnifique promenade qui commence à la Madeleine et finit à la Bastille restera sans ombre pendant des années.

Dès le 26, les barrières avaient été entr'ouvertes pour laisser passer les voitures des postes et des approvisionnements. A présent, on commence à les faire disparaître tout à fait. Les pavés ont été remis à leur place, mais provisoirement, dans quelques quartiers. Dans d'autres ils restent encore amoncelés. On rétablit les grilles qui avaient été arrachées autour des églises et de quelques autres monuments. Cela va donner du travail aux ouvriers qui appartiennent au bâtiment.

Mais ce n'est pas à eux seuls qu'il faut subvenir. Les ouvriers du luxe sont nombreux: la ganterie, la sellerie, la carrosserie, la lingerie, etc., etc., sont atteintes par notre révolution. Il faut les aider. C'est le sentiment commun. Comment les aider? Les personnes riches doivent manifester leur confiance par des fêtes, par des soirées, et en achetant aux marchands d'objets de luxe le superflu qui fait partie de leurs besoins.

On annonce que M. Rothschild va donner un grand bal. C'est une bonne pensée. Que toutes les personnes aisées entrent dans ce système, et le commerce des fabriques en ressentira les salutaires effets. Le mot de République a fait peur à beaucoup de citoyens qui ne le disent pas. La Révolution, la République n'est pas à craindre, si tous les bons citoyens restent unis, et si chacun l'aide à prospérer suivant la nature de ses facultés. Il faut, d'une part, que ceux qui peuvent donner du travail aux classes ouvrières n'y manquent pas; il faut, d'autre part, que les classes ouvrières aient confiance dans le gouvernement, et n'entravent pas, par des exigences prématurées qui rompraient tout équilibre et causeraient la disparition des capitaux, la reprise du mouvement ascensionnel de l'industrie et du commerce.

Voilà ce qu'on se dit dans les salons, dans les cafés, dans les corps-de-garde de la garde nationale, et, disons-le avec joie, dans la mansarde de l'ouvrier. Le bon sens du travailleur a saisi facilement cette double vérité, et la masse veut la mettre en pratique. Nous pourrions citer tel prospectus de journal, mis en vente sur la voie publique avant-hier, et signé d'un nom que nous n'imprimerions pas ici, que les ouvriers ont déchiré et livré aux vents, parce qu'il attaquait le gouvernement provisoire. Dans toutes les classes on est pénétré profondément de cette idée qu'il faut donner de la force à ce gouvernement. Sa force fera notre sécurité au dedans; notre honneur et notre dignité en dépendent au dehors.

Après cela, il y a un côté de cette physionomie du peuple qui

provoque le sourire: c'est le besoin qu'éprouvent une multitude d'hommes incompris d'être quelque chose, de faire parler d'eux, de voir leur nom imprimé quelque part dans les journaux. Il y a une foule de héros qui ont pris les Tuileries et qui ont préservé les diamants de la couronne; il y a ceux qui se sont battus... sans coup férir. Rien que deux lignes! disent ces braves. Ces deux lignes si vivement sollicitées, ne voyez-vous pas qu'elles doivent être l'apostrophe dont ils ont besoin pour obtenir une place? Une place! voilà le grand mot de ralliement aujourd'hui. Une place! une place! M. Goudchaux, fin et énergique ministre des finances, a reçu plus de cinq cents demandes de recettes générales. Il les a toutes jetées au feu, dit-on. Il a eu tort. Que ne faisait-il imprimer les noms des postulants? L'excellent ton que l'on jouerait à ces nuées de sauterelles, si on imprimait leurs noms dans le *Moniteur*! On y verrait les cohortes qui, par leurs votes, nous ont dotés des *pritchardistes*, des *satisfaisants* et des *confiants*.

Maintenant c'est à ces messieurs de rattraper le temps perdu, et ils y mettent toute la vigueur de leurs pommons et de leurs jambes; nous autres, nous devenons les modérateurs de ceux qui ont envoyé à la chambre la majorité de M. Duchâtel. Et si Louis-Philippe entendait parler sur son compte ses fidèles serviteurs, je parle de ceux-là même qui mangeaient à sa table et qui vivaient de sa bourse, il remplacerait par une page bien amère ses *Mémoires* restés aux mains du peuple.

Chacun donc se remue; les uns pour leur cupidité, les autres pour leur amour-propre. Chacun fait la grosse voix, lance son prospectus, rédige ses statuts d'association et se dresse une petite tribune dans son petit club naissant. Que de traits précieux à prendre pour la future comédie politique, quand les souvenirs sanglants du drame se seront un peu éloignés! Mais le drame dure encore. Il y a bien des familles en deuil, les familles des combattants morts ou blessés des deux partis. Il y a bien des familles dans le désespoir; ce sont celles des commis ou employés modestes que les magasins d'objets de luxe congédient. Qui les secourra? Le peuple ouvrier est assuré de son pain, le gouvernement le lui garantit; mais ces pauvres gens qui vivaient de minces appointements, qui ne portant pas la blouse et ne maniant ni la pioche, ni le rabot, ni la lime, ni le polissoir, étaient d'humbles agents du commerce, que feront-ils? Ne s'ouvrira-t-il pas de souscriptions pour eux?

N'attristons pas ce tableau, toutefois, car nous avons pris la plume pour constater que la confiance renait. Il y aura bien des mécomptes, bien des déchéances, bien des douleurs; mais l'ensemble est bon; mais les visages se rassèrent partout; mais chacun se met à l'œuvre commune avec un entrain qui est un des merveilleux caractères du génie de la France. La propriété est respectée partout, et les tribunaux feront bonne justice des malfaiteurs qui l'ont un instant inquiétée par des actes isolés. Le peuple, le vrai peuple l'a défendue depuis le commencement de la lutte jusqu'à présent. Il continuera de le faire. Il n'a pris, pendant le combat, que des objets propres à la défense de la liberté; et même dans ce moment suprême, alors qu'il était sollicité ardemment par la nécessité de la résistance, il a été modéré et sublime. Nous citerons, à ce propos, en finissant, un fait qu'on nous racontait hier. Un groupe d'insurgés cherchant partout des armes se présentait chez le duc d'Elchingen, dont la femme était seule. « Il nous faut des armes, disent-ils. — En voilà, dit la femme du colonel, qui leur présente quelques épées et des armes à feu. — Et celle-là? dit un des citoyens, montrant une épée que Mme d'Elchingen laissait suspendue à la muraille. — Celle-là, répond-elle, c'est l'épée de mon beau-père, c'est l'épée du maréchal Ney. Laissez-la-moi, messieurs, le peuple l'a toujours respectée. »

Les ouvriers, émus, détachent l'épée, la baisent tous avec émotion, la remettent aux mains de Mme d'Elchingen, et se retirent en la saluant.

— Un des épisodes les plus touchants des premiers jours de notre révolution, c'est celui-ci:

MM. J. Bastide, Hetzel et Bixio avaient été chargés par le gouvernement provisoire d'aller aux Tuileries prendre possession des diamants présumés être ceux de la couronne, de la reine, des princesses, et de pièces d'art d'un grand prix. Ils trouvèrent dans une salle basse des Tuileries sept ou huit enfants du peuple, vêtus de blouses, et, pourquoi ne pas le dire? de véritables guenilles, couchés à côté de quatre mannes qu'ils avaient remplies, au péril de leur vie, d'objets précieux réunis par eux dans cette salle.

Il y avait vingt-quatre heures que ces braves gens veillaient à la garde de ce trésor, n'ayant eu pour se nourrir que du pain de munition et de l'eau. Il s'agissait de faire sortir ces richesses et de les mener sans encombre au trésor national. Un caisson fut préparé, et, pour assurer son transport, les délégués eurent l'honorable idée de s'adresser à la foule et de lui dire sans détour que le caisson contenait des millions, que ces millions appartenaient à la nation et qu'ils étaient confiés à son patriotisme. Le caisson arriva à sa destination aux acclamations du peuple armé. Quand le dépôt en fut fait, l'officier commandant les Tuileries signala un des hommes de l'escorte comme ayant plus particulièrement contribué à grossir et à garder ce dépôt. Les délégués lui demandèrent son nom, que cet honorable enfant du peuple refusa de faire connaître. Tout ce qu'il voulut accepter, ce fut une poignée de main de chacun des délégués, et la moitié d'un morceau de pain tendre qu'il partagea avec l'un d'eux.

— On annonce qu'hier matin la compagnie du chemin de fer du Nord a déclaré à tous les ouvriers et agents de son entreprise qu'elle avait décidé de les admettre à la participation de ses bénéfices. La participation serait réglée de la manière suivante:

Les produits seraient répartis: 1^o aux salaires; 2^o à l'intérêt du capital et à son amortissement; 3^o les bénéfices en dehors de ces deux premiers chapitres répartis entre les actionnaires et les agents et ouvriers, dans la proportion du capital argent et le capital travail.

— M. Foucher, l'un des conseillers délégués par la cour de Paris pour instruire sur les dévastations et incendies commis sur les chemins de fer, après avoir interrogé tous les individus arrêtés, s'est transporté sur les lieux des désastres, assisté des membres du parquet de la cour, afin d'activer l'information.

Le nombre des malfaiteurs arrêtés pour crime d'incendie et de dévastation s'élève à plus de cinquante.

On lit dans le *Moniteur* du 29 février:

De nombreuses corporations d'ouvriers, portant des drapeaux et formant une foule d'au moins 5 ou 6,000 personnes, se sont présentés aujourd'hui, à trois heures, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour demander qu'un *ministère du travail, du progrès*, fut institué. Après avoir reçu quelques députations dans la salle de ses délibérations, le gouvernement provisoire, représenté par MM. Arago, Louis Blanc, Marie, Bethmont, est descendu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, au milieu des ouvriers. M. Arago a pris la parole à diverses reprises, de groupe en groupe, excitant partout sur son passage les plus chaleureuses acclamations. M. Louis Blanc s'est ensuite adressé au peuple, et lui a annoncé la formation de la *commission de gouvernement pour les travailleurs*, laquelle doit se réunir dès demain au palais du Luxembourg, et commencer immédiatement ses travaux, avec le concours de tous les hommes compétents, notamment d'ouvriers désignés

par leurs camarades. M. Louis Blanc a dit que la force du gouvernement provisoire était dans la confiance du peuple, et la force du peuple dans sa modération; qu'il fallait à la fois que sa fermeté imposât aux malfaiteurs, et que son calme laissât au gouvernement provisoire la liberté d'esprit nécessaire à ses délibérations.

Les plus vifs applaudissements ont accueilli les paroles de l'honorable membre, et M. Louis Blanc, que sa petite taille dérobait aux regards de la foule, enlevé sur les épaules de deux ouvriers, a été porté autour de la place au milieu des acclamations.

Les journaux de Londres que l'on reçoit sont ceux du 26 (matin et soir). Leur langage est en général favorable au grand mouvement qui vient de s'accomplir en France.

At last, at last France is free! (Enfin, enfin, la France est libre!) s'écrit le *Sun*.

Braves Français! vous vous êtes montrés dignes du siècle et de l'histoire. L'Angleterre observe le progrès de votre révolution avec un intérêt profond et fraternel. Ainsi que vous venez de déployer votre valeur dans le danger, déployez aujourd'hui votre modération dans la victoire.

On a déjà constaté l'immense sensation produite le 23 au sein de la chambre des communes par la nouvelle de l'abdication seule. A la fin de la séance, M. Hume a prononcé les paroles suivantes:

Après la chute d'une dynastie qui s'était maintenue dix-sept ans en France, l'Angleterre est-elle assez insensée pour s'imaginer que le chiffre de son armée eût jamais eu la moindre influence pour régler les différends existants parmi la nation française? (Ecoutez!) Je crois que l'effet tout contraire a été produit.

Si tous les renseignements qui me sont parvenus sont exacts, il est probable que Louis-Philippe va paraître bientôt en Angleterre. Je ne crains pas de dire au gouvernement qu'il n'est pas au pouvoir d'une armée de soutenir un monarque sur le trône contre la volonté du peuple.

Louis-Philippe voit clairement aujourd'hui qu'après avoir dépensé 60 ou 70 millions liv. st. dans ses forts autour de Paris, il n'a pas été pour cela plus en état d'assurer la permanence de sa dynastie. (Ecoutez!)

Quelle leçon pour les gouvernements que les derniers événements de Paris! Quels ont été les auteurs de ce qui s'est passé? Les classes moyenne et ouvrière. C'est au nom de ces classes que je viens aujourd'hui protester de toutes mes forces contre des surcharges et des taxes additionnelles.

M. W. J. O'Brien: Pour justifier un surcroît de dépenses, on allègue notre position vis-à-vis de la France. Le véritable intérêt de l'Angleterre est de maintenir la meilleure intelligence avec la France. Il n'est pas seulement de l'intérêt des deux pays, il est de celui de l'Europe et du monde entier que l'Angleterre et la France soient dans de bons termes. (Ecoutez!)

Lord John Russell: L'honorable membre vient de dire qu'il était de l'intérêt de l'Angleterre de rester dans de bons termes avec la France. Nul n'a contesté cette proposition, nul n'a prétendu qu'il ne fût pas de notre intérêt de demeurer en paix.

Le citoyen Charles Lagrange vient d'adresser au gouvernement républicain sa démission de gouverneur de l'Hôtel-de-Ville. Ce brave citoyen est resté au poste honorable que le peuple souverain lui confia dans la soirée du 24 février, jusqu'au moment où sa santé, épuisée par les fatigues que lui ont coûté les dernières luttes de la liberté contre la royauté, l'a forcé à prendre sa retraite. Nous regrettons vivement que ce moment soit venu si tôt.

Voici la lettre dans laquelle M. Lagrange a envoyé sa démission: *Aux citoyens membres du gouvernement provisoire de la République.*

Citoyens, Au jour des dangers de la patrie, j'ai fait mon devoir comme tous mes frères des barricades; je l'ai fait tout entier et dans toute l'étendue de mes faibles forces, comme c'est mon habitude, et je ne me suis pas même arrêté après avoir reçu sur le champ de bataille populaire des mains du général Lamoricière l'abdication du roi assassin, parce que là n'était pas le terme de la question: il fallait vaincre sans condition, le peuple souverain a vaincu.

Ce titre de général que la voix unanime du peuple m'a décerné non pour la première fois, et toujours sans que je le lui demande, le combat terminé, je le rends au peuple; mais j'en conserverai religieusement le souvenir dans mon cœur, à cause de sa sainte origine.

Celui de gouverneur de l'Hôtel-de-Ville que j'ai accepté dans le moment où il m'imposait le devoir sacré de vous aider à consolider l'édifice maintenant inébranlable de la sainte liberté, ce titre, je le résigne entre vos mains, aujourd'hui que mes forces me trahissent au terme de la lutte.

Le loyal et brave citoyen qui me supplée suffit et au-delà, du reste, à cette mission, que la sagesse du peuple et sa foi en votre dévouement rendent désormais si facile.

Que le Dieu des nations éclaire vos conseils, citoyens gouvernants, pour le salut de la patrie et de l'humanité.

Vive la République!!!

CH. LAGRANGE (de Lyon).

Armand Barbès, qui est arrivé à Montpellier, où il reçoit de tout côté des témoignages d'affection, vient d'adresser à la *Réforme* la lettre suivante: Nîmes, le 23 février dans la nuit.

Citoyen, J'ai recours aux colonnes de votre journal pour donner à la France libre ma première accolade républicaine. D'après l'ordre de la commission du gouvernement provisoire transmis par le télégraphe, on m'a ouvert les portes de ma prison tout-à-l'heure, sur les dix heures du soir. La France est redevenue le grand peuple; elle va reprendre sa mission sur terre, donner l'égalité au monde. Je n'ai qu'à vous dire que je serais le plus heureux des hommes, si je n'éprouvais le regret, hélas! bien grand, de n'avoir rien fait pour la patrie dans ces héroïques jours de sa résurrection.

A vous, comme dans les glorieux temps de nos pères que va surpasser l'avenir, salut et fraternité.

A. BARBÈS.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Proclamations du gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire déclare:

Que tout système nouveau de politique doit se résumer dans un nouveau système de crédit et d'impôt;

Que le système de taxe de la République française doit avoir pour objet une répartition plus équitable des contributions publiques;

Que cette justice aura naturellement pour résultat d'améliorer la condition du peuple et de diminuer les charges qui pèsent sur le travail;

Qu'il existe aujourd'hui des impôts dont la suppression est très légitimement réclamée;

Qu'une des premières lois présentées à l'Assemblée nationale sera un nouveau budget, où le gouvernement provisoire donnera satisfaction à des vœux qu'il partage, et notamment à ce qui touche les impôts indirects: l'octroi, le timbre de la presse périodique, et toutes les autres taxes qui frappent les subsistances du peuple et l'expression de la pensée.

Le gouvernement provisoire est résolu à proposer sincèrement à l'Assemblée nationale un budget établi sur les principes qui précèdent.

Mais il croit de son devoir le plus rigoureux de rappeler aux citoyens que tout système d'impôt ne saurait être décidé par un gouvernement provisoire; qu'il appartient aux délégués de la nation tout entière de juger souverainement à cet égard; que toute autre conduite impliquerait de sa part la plus téméraire usurpation.

Il rappelle, en outre, que la République française, bien qu'elle soit héritière d'un gouvernement de prodigalité et de corruption, accepte et veut fermement tenir tous ses engagements, rester fidèle à tous les contrats; qu'au milieu des difficultés passagères inséparables de toute grande commotion, il serait de la plus haute imprudence de diminuer les ressources du trésor;

Qu'on risquerait ainsi de suspendre ou de compromettre les services les plus importants; qu'on pourrait encore moins songer à faire face aux engagements dont la France et l'Europe peuvent être les témoins.

Par ces motifs, le gouvernement provisoire arrête :
 Art. 1er. Tous les impôts, sans exception, continueront à être perçus comme par le passé.
 Art. 2. Les bons citoyens sont engagés, au nom du patriotisme, à ne mettre aucun retard dans le paiement de leurs taxes.
 Art. 3. Le gouvernement provisoire s'engage à présenter à l'Assemblée nationale un budget dans lequel seront supprimées les taxes sur le timbre de la presse périodique, l'octroi, le sel, et une loi qui modifiera profondément le système des contributions indirectes.
Les membres du gouvernement provisoire de la République française,
 Dupont (de l'Eure), Lamartine, L. Blanc, G.-Pagès,
 Arago, Albert (ouvrier), Crémieux, Marrast, Flocon,
 Marie, Ledru-Rollin.

Le gouvernement provisoire,
 Considérant que l'égalité est un des trois grands principes de la République française, qu'il doit, en conséquence, recevoir une application immédiate,
 Décrète :
 Tous les anciens titres de noblesse sont abolis ; les qualifications qui s'y rattachaient sont interdites ; elles ne peuvent être prises publiquement ni figurer dans un acte public quelconque.
 Paris, le 29 février 1848. **Les membres, etc.**

Le gouvernement de la République décrète :
 Toutes condamnations pour faits politiques et pour faits de presse sous le dernier règne sont annulées. Toute poursuite commencée est abolie. Tout délit pour les faits dont il est question dans le présent décret sera mis immédiatement en liberté.
 Paris, 29 février 1848. **Les membres, etc.**

Le gouvernement provisoire, fermement résolu à maintenir le libre exercice de tous les cultes, et voulant associer la consécration du sentiment religieux au grand acte de la liberté reconquise, invite les ministres de tous les cultes qui existent sur le territoire de la République à appeler la bénédiction divine sur l'œuvre du peuple, à invoquer à la fois sur lui l'esprit de fermeté et de règle qui fonde les institutions.
 En conséquence, le gouvernement provisoire engage M. l'archevêque de Paris et tous les évêques de la République à substituer à l'ancienne formule de prière les mots :
Domine, salvam fac Rempublicam.
 Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.
 Paris, le 29 février 1848. **Les membres, etc.**

Le gouvernement provisoire,
 Vu la nomination de M. L. Blanc comme président de la commission du gouvernement pour les travailleurs, et de M. Albert comme vice-président, qui devra siéger au Luxembourg,
 Arrête :
 Les gardiens du palais du Luxembourg mettront ce palais à la disposition des citoyens Louis Blanc et Albert, membres du gouvernement provisoire, et exécuteront désormais les ordres de ces membres du gouvernement.
 Paris, le 29 février 1848. **Les membres, etc.**

(Ici se placent trois arrêtés par lesquels le maréchal-de-camp Cavaignac (Louis-Eugène), gouverneur-général de l'Algérie, est nommé général de division ; le colonel Brice (Joseph-Nicolas-Noël), est nommé général de brigade ; et le conseil municipal de Paris est dissous.)

Considérant que, dans les circonstances actuelles, la circulation des écrits, dont personne ne répond, donne lieu à des faux audacieux, et fournit aux ennemis du peuple des armes très dangereuses,
 Le gouvernement provisoire de la République arrête :
 Quiconque sera surpris affichant ou distribuant des écrits sera puni des peines les plus sévères.
 Un arrêté du gouvernement provisoire porte que le logement de l'ex-chancelier au Petit-Luxembourg est affecté à M. Dupont (de l'Eure), président du gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire,
 Vu les glorieux souvenirs que rappellent au peuple français et à l'armée les dénominations données sous la République et sous l'Empire aux officiers généraux,
 Décrète :
 Les titres de général de division et de général de brigade sont rétablis dans l'armée.
 Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Le ministre provisoire au département de l'instruction publique et des cultes,
 Considérant l'urgence de résoudre les questions nouvelles qui surgissent dans l'instruction publique,
 Adjoint aux deux hautes commissions des études de droit et de médecine une haute commission des études scientifiques et littéraires.
 Cette haute commission se compose de MM. Jean Reynaud, président ; Bérenger ; Bravais, lieutenant de vaisseau, professeur à l'école Polytechnique ; Burnouf, membre de l'Institut, professeur au collège de France ; Cournot, du conseil de l'Université, inspecteur-général de l'ordre des sciences ; Duhamel, de l'Institut, directeur des études à l'école Polytechnique, maître de conférences à l'école normale ; Dutrey, inspecteur-général de l'ordre des lettres ; Elie Beaumont, de l'Institut, professeur au collège de France et à l'école des mines ; Geoffroy Saint-Hilaire, de l'Institut et du conseil de l'Université, professeur au Muséum d'histoire naturelle ; Henri Martin ; Poncelet, de l'Institut, professeur à la faculté des sciences de Paris, colonel du génie ; Leclerc, de l'Institut et du conseil de l'Université, doyen de la Faculté des lettres de Paris ; Liouville, de l'Institut et du bureau des longitudes ; Le Play, professeur à l'école des mines ; Michelet, de l'Institut, professeur au collège de France ; Quinet, professeur au collège de France ; Reynaud, professeur à l'école Polytechnique et à l'école des ponts et chaussées ; Serres, de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle ; Transon, répétiteur à l'école Polytechnique ; Charles Renouvier, ancien élève de l'école Polytechnique, secrétaire.
 La commission s'adjointra le plus promptement possible dix membres choisis par elle parmi les fonctionnaires de l'instruction primaire et de l'instruction secondaire.
 Fait à Paris, le 29 février 1848.

CARNOT.
 Par arrêtés du ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes, en date du 29 février 1848 :
 M. Bouillaud, membre de l'Académie de médecine, professeur de clinique à la Faculté de médecine de Paris, est nommé doyen de ladite Faculté ; M. F. Genin, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Strasbourg, est nommé chef de la 4^e division (sciences et lettres) de l'administration centrale, en remplacement de M. Nisard, dont la démission est acceptée ; M. E. Durieu est nommé directeur-général de l'administration des cultes, en remplacement de M. Moulin.
 M. Félicien Mallefille est nommé gouverneur du château de Versailles.
 M. Auguste Luchet est nommé provisoirement, et vu l'urgence, gouverneur du château de Fontainebleau.
 M. Garnier-Pagès a pris pour secrétaire particulier et nommé chef de son cabinet M. Corbon, ouvrier.
 On publie et le *Moniteur* insère l'ordre du jour suivant, sorti de l'état-major-général de la garde nationale, et daté du 29 février. On pourrait l'adresser à toutes les gardes nationales de France.
 Gardes nationaux, citoyens armés, peuple de Paris, jeunes gens des écoles,
 Vous venez de donner le plus bel exemple d'unité et de fraternité !
 Au nom du pays, au nom de la République, je vous remercie de votre zèle, de votre admirable tenue.
 Camarades et amis, le monde entier a les yeux sur vous. Restez pour les nations un modèle vivant d'ordre, de force et d'égalité. Il n'y a plus maintenant qu'une famille dans vos rangs, famille de frères unis par le lien indissoluble de la République.
 La revue de dimanche 27 février a été le premier triomphe du calme sur la tempête.
 Enfants du peuple, jeunesse des écoles, vous tous, courageux citoyens, la veille, aviez écrasé la plus aveugle, la plus corruptrice de toutes les

royautés, je suis fier de pouvoir vous témoigner hautement toute ma reconnaissance. Pour un cœur comme le mien, le souvenir de pareils jours de fête est ineffaçable !
 Confiez-vous à ma vieille expérience militaire, et comptez sur moi comme je compte sur vos bras, comme je compte sur votre dévouement à la cause que nous avons gagnée.
 Merci donc encore une fois, citoyens armés, peuple de frères, jeunes gens des écoles ! Au premier appel, soyons tous debout pour défendre les intérêts sacrés de la patrie !
 Le général commandant supérieur, **A. DE COURTAIS, ex-député.**
 Pour ampliation :
 Le chef d'état-major-général, **A. GUINARD.**

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS.

Ordre du jour du 28 février 1848.
 L'ère de la République française vient d'être inaugurée par une de ces fêtes nationales qui témoignent, en face du monde entier, de la grandeur et de la puissance d'une forte nation.
 Dimanche 27 février, à deux heures, les douze légions de Paris, représentées par deux bataillons de chaque légion, quatre légions complètes de la banlieue, la 15^e (cavalerie), et les élèves réunis des écoles, ayant à leur tête tous les membres du gouvernement provisoire, ont promené triomphalement le drapeau de la liberté autour de la colonne de Juillet, sur cette place de la Bastille où nos pères avaient jeté les germes de la fraternité humaine.
 Les membres du gouvernement provisoire, qui, en si peu de jours, ont tant fait pour le présent et pour l'avenir de la patrie, ont été salués par l'enthousiasme populaire, le plus glorieux de tous les enthousiasmes.
 La population parisienne n'oubliera jamais le spectacle imposant de cette masse d'hommes, dont la moitié était composée de soldats improvisés par la victoire. Tous ces cœurs, que la corruption avait inhumainement et si longtemps opprimés, étaient animés par le même sentiment, le bien de la patrie ; et dans leur bouche il n'y avait qu'un seul cri : *Vive la République !*
 La garde nationale, qui était partie à deux heures de l'Hôtel-de-Ville, après s'être arrêtée à la Bastille, a défilé dans le plus grand ordre sur toute la ligne des boulevards. Le tambour battait aux champs ; la musique, par intervalles, jouait les hymnes patriotiques, et deux cent mille voix répétaient ces chants de liberté.
 Merci à vous, peuple de travailleurs ; merci à vous, gardes nationaux, qui venez de conquérir une place immortelle dans l'histoire de l'humanité ! Vous avez prouvé que l'ordre était une des conséquences de notre victoire, et que toutes les garanties de la civilisation se trouvent sous le drapeau de la République.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.
 Le général commandant supérieur, **DE COURTAIS.**
 Pour ampliation :
 Le chef d'état-major-général, **A. GUINARD.**

COUR DE CASSATION (CHAMBRES RÉUNIES).

Présidence de M. Portalis, premier président.
 Audience du 28 février.

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — FORMULE DES JUGEMENTS ET ARRÊTS.

Nous avons rapporté, dans un de nos derniers numéros, l'arrêté pris le 25 février par le gouvernement provisoire, et lu le jour même par M. le procureur-général Dupin à la chambre criminelle, en vertu duquel les tribunaux doivent rendre la justice *au nom du peuple français*.
 Aujourd'hui, la chambre civile et la chambre des requêtes de la cour de cassation, réunies chacune dans le local de leurs séances, se sont assemblées dans la grande chambre, sous la présidence de M. le premier président Portalis et de MM. les présidents Lasagni et Thil.
 L'audience des deux chambres réunies ayant été déclarée ouverte, M. le procureur-général Dupin, debout et couvert, assisté de ses avocats-général, s'est exprimé en ces termes :
 « Messieurs,
 Un arrêté du gouvernement provisoire dont vous connaissez déjà la teneur nous est parvenu le 25 février, au milieu de l'audience de la chambre criminelle.
 Quoique cet arrêté fût de nature à être lu et publié devant toutes les chambres assemblées, nous avons pensé, et la chambre criminelle, certaine d'ailleurs qu'elle était de l'assentiment de toute la cour, a pensé avec nous qu'elle ne devait pas différer un seul instant à marquer, par ses actes, son adhésion au nouveau gouvernement, autour duquel il est du devoir de toutes les autorités et de tous les bons citoyens de se grouper, pour lui offrir le loyal concours de leurs forces et de leur action.
 La cour de cassation aura eu en cela l'honneur d'être la première, et de donner l'exemple à toutes les autres juridictions.
 La formule adoptée consacre dans sa plus noble expression la souveraineté nationale : la justice sera désormais rendue *au nom du peuple français*.
 Nous requérons pour le gouvernement qu'il plaise à la cour ordonner la lecture de l'arrêté du gouvernement provisoire du 25 février, et sa transcription sur les registres de la cour, pour être exécuté selon sa forme et teneur.
 M. le premier président prononce l'arrêt suivant :
 « La cour,
 Après avoir entendu le réquisitoire,
 Donne acte à M. le procureur-général de ses réquisitions ;
 Ordonne qu'il sera immédiatement donné lecture de l'arrêté du gouvernement du 25 février, vendredi dernier.
 Lecture dudit acte étant donnée à l'instant par le greffier en chef de la cour, la cour ordonne que ledit arrêté du gouvernement provisoire du 25 février dernier sera transcrit sur ses registres, pour être immédiatement exécuté selon sa forme et teneur.
 Ainsi fait, délibéré et prononcé en l'audience publique des chambres civiles et des requêtes de la cour de cassation réunies.
 Ce 28 février 1848. **Le premier président,**
 Signé **PORTALIS.** »

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE A LA MAIRIE DE LYON.

Regny, 1,500 f. — Un anonyme, 5 f. — Le citoyen O..., 2 f. — Berloty, notaire, 200 f. — Daniel et Auguste Audra, 1,000 f. — Moussure, 20 f. — Duseigneur-Kléber, 100 f. — Blanc, 3 f. — Besson, Mornot et Bonnardel, 100 f. — Mallet-Guy père et fils, 100 f. — André Servoz et Léonard Bal, 250 f. — Hourné, employé à la garantie, 3 f. — Dominique Chané, 300 f. — Blaston, 50 f. — Montessuy, employé à Poctroi, 5 f. — Victor Coste, notaire, 500 f.
 Perrus, docteur ès-lettres au collège, 25 f. — Michel frères, 500 f. — Fittler et Jacquier, de la maison Evèque, 500 f. — Reynier (Jean-François), marchand-fabricant, 1,000 f. — Perret frères et Mercier, 200 f. — Lemaitre, 10 f. — 1^{re} souscription de la garde nationale de la section du Palais-Grillet, 144 f. 50 c. — Gayet Gourd et Co, 500 f.
 Charrin et Co, 500 f. — Mouth et Co, 500 f. — Lambert (B.) et Co, 500 f. — Tarlet, 400 f. — Bonnardel frères, 1,500 f. — Société méridionale, 4,000 f. — Société des voitures du Rhône, 500 f. — Compagnie des *Papins*, 1,500 f. — Breittmayer aîné (compagnie de l'*Aigle*), 1,500 f. — Breittmayer jeune (Compagnie générale), 1,500 f. — Allard (Clément), 150 f. — Maillavin fils, Bonnet et Tricot, 500 f. — Monfouilloux, pour la compagnie des *Sirius*, 1,000 f. — Monfouilloux, pour son compte particulier, 4,000 f. — Guigard aîné et Co, 500 f. — Briand et Delaroche, 400 f. — Vivier aîné, 200 f. — Teillard et Co, marchands drapiers, 200 f. — Dumont, avocat, 40 f. — Lhenry, ouvrier, 1 f.
 Eustache, capitaine d'habillement, 5 fr. — Jeanin, 5 fr. — Olibo, proposé en chef de Poctroi, 50 fr. — Gastine, inspecteur de l'octroi, 40 fr. — Laffolay, inspecteur de l'octroi, 40 fr. — Paulo, contrôleur ambulant, 50 fr. — Tourta, sous-traitant ambulant, 20 fr. — Simon, sous-traitant ambulant, 20 fr. — Bernard, chef de bureau, 20 fr. — Les employés du bureau central, les receveurs, les capitaines, vérificateurs, brigadiers et préposés de l'administration, 850 fr. — Heckel (Louis) et Co, 500 fr. — Feuillet, juge de paix, 40 fr. — Laporte et Chartron, 150 fr.
 Total, 49,198 fr. 50 c.

SOUSCRIPTION OUVERTE POUR LES OUVRIERS SANS TRAVAIL AUX BUREAUX DU CENSEUR.

MM. Guimet, fabricant de bleu, 500 f. — Francisque Vivier, 400 f. — Chazol, avocat, 25 f. — Louis Riou, 2 f. — Rambeau, ancien magistrat, 100 f. — Léopold Lévy, magasin des *Villes de France*, 100 f. — Beauvoir, caporal au 22^e léger, 5 f. — Paullian aîné, 20 f. — Lemann frères, 200 f. — Jules Poncéon, 5 f.
 Total d'aujourd'hui 1,037 f.
 Total précédent 4,282
 Total jusqu'à ce jour 5,319

Chronique.

On nous communique la note suivante :
 « Les municipalités des communes traversées par le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon se sont empressées, sur l'invitation de la compagnie, d'établir des postes de gardes nationaux dans les embarcadères ; on a, en outre, mobilisé les gardiens et les cantonniers pour visiter chaque nuit les différents points de la ligne. De leur côté, les autorités du Rhône et de la Loire se sont préoccupées, avec l'administration du chemin de fer, des moyens de sauvegarder cette importante voie de communication. Des troupes ont été préposées à la garde des stations de Lyon, Oullins, Saint-Romain, Rive-de-Gier, Saint-Etienne, et des principaux travaux d'art.
 » Grâce à ces mesures et au bon esprit des populations, la circulation des voyageurs et des marchandises n'a pas été troublée, et le service a pu être maintenu comme à l'ordinaire, même pendant la nuit. »

— La perception des droits d'octroi a été faite avec toute la régularité possible pendant ces derniers jours. Le bruit qu'on faisait circuler sur la perception des droits de la Croix-Rousse par les ouvriers qui occupent les forts était sans fondement.
 — La République a été proclamée à Montluel dès le 27 février au matin par le corps municipal entier. Le nouveau gouvernement a été salué par les plus vives acclamations. L'ordre et la tranquillité n'ont pas cessé de régner dans cette ville où la garde nationale s'est spontanément organisée.
 Le 1^{er} mars, les opérations du tirage ont eu lieu avec un ordre parfait, sous la présidence de M. le sous-préfet. Tous les maires du canton étaient à leur poste.

— On nous annonce qu'à Voiron les principaux représentants du commerce ont pris la résolution de payer immédiatement la totalité de leurs contributions.
 A Grenoble, la même résolution a été prise spontanément par beaucoup de citoyens.
 — A Moulins, les cris de *Vive la République !* ont salué la nouvelle des grands événements de Paris. Les chefs du parti démocratique se sont immédiatement réunis et ont offert leur concours au nouveau gouvernement.

ERRATUM. — Dans le feuilleton d'hier sur les COULEURS NATIONALES, le signe du renvoi (2^e colonne), doit être placé à la pénultième ligne, après le mot *monarchie*.

Spectacles du 2 mars 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Château de cartes, comédie. — Le Roi d'Yvetot, opéra-comique. — Chants patriotiques.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Charles III, ou l'Inquisition, drame. — La Rue de la Lune, vaudeville. — La Lyonnaise, chant patriotique. — Une Fille terrible, vaudeville.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois de février 1848.

Effectif au 1 ^{er} février : Hommes	168
— Femmes	149
— Total	317
Admis pendant le mois : Hommes	40
— Femmes	9
— Total	56
Sortis pendant le mois : Hommes	14
— Femmes	4
— Total	18
Effectif au 1 ^{er} mars 1848 : Hommes	164
— Femmes	154
— Total	318

Nouvelles diverses.

Le ministre des affaires étrangères a adressé aux membres du corps diplomatique des puissances étrangères, résidant à Paris, un office portant notification de la proclamation de la République. Voici la réponse qu'y a faite immédiatement le nonce du pape :
 « Paris, le 27 février 1848.
 Monsieur le ministre,
 J'ai l'honneur de vous accuser réception de la communication que vous venez de me faire, en date d'aujourd'hui 27 février, et je m'empresserai de la transmettre à notre très saint-père le pape Pie IX.
 Je ne résiste pas au besoin de profiter de cette occasion pour vous exprimer la vive et profonde satisfaction que m'inspire le respect que le peuple de Paris a témoigné à la religion, au milieu des grands événements qui viennent de s'accomplir. Je suis convaincu que le cœur paternel de Pie IX en sera profondément touché, et que le père commun des fidèles appellera de tous ses vœux les bénédictions de Dieu sur la France.
 Agrérez, etc. **R., archevêque de Nicée, nonce apostolique.** »
 — M. Jollivet, député d'Ille-et-Vilaine, n'avait pas reparu à son domicile depuis jeudi dernier. Son corps, percé d'une balle, a été retrouvé ce matin au milieu de plusieurs cadavres qui n'avaient pas encore été reconnus. M. Jollivet a été tué jeudi, à onze heures, sur la place de la Révolution, au moment où il cherchait à la traverser pour se rendre à la chambre.
 — M. Paulin, ancien gérant du *National* (il y a quinze ans), est chargé par M. le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes de préparer un projet relatif à l'organisation des bibliothèques commerciales.
 — A Limoges, l'avènement de la République a produit un profond enthousiasme. Tout est tranquille dans cette ville.
 — Tout est calme à Orléans, et la République a été reconnue sans difficulté dans tout le département du Loiret.
 — On écrit de Londres, le 27, que le duc de Nemours, après être resté vingt-quatre heures à Boulogne, déguisé en matelot, a pu s'embarquer pour Douvres, où il est arrivé dimanche soir. Sa femme y est arrivée aussi. Ses bagages ont été saisis à Boulogne. Le duc de Montpensier était attendu à Douvres.

— Les nouvelles de tous les départements constatent que l'armée a partout fraternisé avec le peuple.

— La République a été proclamée à Arras au bruit d'une salve de vingt-cinq coups de canon. M. Frédéric Degeorge a été nommé préfet par le peuple avec acclamation, et il s'est installé immédiatement à la préfecture.

— Des lettres de Rouen annoncent que la plus grande tranquillité règne dans la ville. Le maire de la ville a été conservé, le préfet suspendu, et une commission composée de citoyens dévoués s'est consacrée au maintien de la tranquillité et de l'ordre.

— Lors de l'envahissement des Tuileries, un chiffonnier trouva une boîte renfermant six couverts en vermeil d'un riche travail. Le lendemain, il charge sa hotte, prend son crochet d'une main, son bâton de l'autre, ramasse des chiffons en route pour ne pas laisser chômer plus long-temps son petit commerce, va à l'Hôtel-de-Ville, dépose sa hotte dans la cour, et arrive devant les membres du gouvernement. « Voilà ce que je vous apporte, dit-il; j'ai trouvé ça aux Tuileries. J'étais si fatigué hier, que je n'ai pas pu venir tout de suite. Je suis venu aujourd'hui en ramassant mes chiffons. Mettez ça avec le reste, Messieurs. »

— Nous pouvons assurer de la manière la plus positive la destitution de M. Laurence, directeur-général des contributions directes au ministère des finances, et celle de M. Persil, directeur de la Monnaie de Paris. Ce sont les deux premiers actes de justice faits par M. Goudchaux à son entrée en fonctions. Nous sommes certains qu'ils ne seront pas les seuls.

— Tout citoyen à qui sa position de fortune permettra de payer intégralement le montant de ses contributions doit, par patriotisme, le faire dans le plus bref délai. Ce sera montrer de la confiance et donner de l'appui au gouvernement que nous voulons tous.

— La chambre de commerce de Paris vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre du commerce :

« Paris, le 27 février 1848.

» Monsieur le ministre,

» La chambre de commerce de Paris s'empresse de s'associer au mouvement de glorieuse régénération nationale, et de joindre ses efforts à ceux de tous les bons citoyens pour le prompt rétablissement de l'ordre après la victoire.

» Prête à donner son concours au gouvernement provisoire, elle se met à votre disposition pour toutes les relations nécessaires de l'autorité avec le commerce et la fabrique de Paris.

» Elle s'occupe dès à présent, et dans la sphère de ses moyens, de tout ce qui peut soutenir le crédit commercial, faciliter la reprise des affaires et contribuer au bien-être des ouvriers. »

— Un arrêté du maire de Paris désigne les maires d'arrondissement, le gouverneur de la Banque de France, les rédacteurs en chef des divers journaux, le chef de l'état-major-général de la garde nationale et les présidents des fabriques et consistoires, pour recevoir les offrandes qui seront faites en faveur des blessés, des veuves et des orphelins des citoyens morts pour la cause de la liberté.

Tous ces fonds seront ultérieurement versés dans la caisse municipale, pour en centraliser et régulariser la distribution.

— Le duc Pasquier a quitté l'hôtel du Petit-Luxembourg. On a effacé l'inscription placée sur la principale porte de cet hôtel : *Chancellerie de France*. On y a placé le drapeau national et cette inscription : *Liberté, égalité, fraternité*.

— Le comité central de la société démocratique polonaise vient d'envoyer une adresse au gouvernement provisoire.

— Le gérant du *Progrès du Pas-de-Calais*, accusé d'offense au roi a comparu le 25 février devant la cour d'assises de Saint-Omer. Ce dernier procès politique, fait au nom de la royauté, s'est terminé par un acquittement.

Peu d'heures après ce verdict, on apprenait à Saint-Omer la chute de Louis-Philippe.

— Voici, dit le *Moniteur*, un exemple que nous aimons à citer, et qui prouve avec quelles sympathies la République est accueillie, non seulement par les opinions politiques, mais encore par la religion.

Les dames du Sacré-Cœur, dans la chaleur même du combat, ont recueilli chez elles des blessés de nos immortelles journées de février, et continuent à les soigner avec la sollicitude la plus touchante.

Indépendamment de cette bonne action, elles ont déposé à la mairie du 10^e arrondissement une somme de 500 fr. pour leur souscription au profit des blessés de la victoire républicaine.

Elles ont, en outre, envoyé quatre lits complets au palais qui fut autre fois le siège de la royauté, et que la munificence nationale a décerné aux invalides du travail.

Enfin, les dames du Sacré-Cœur ont voulu adopter six orphelins des victimes des derniers événements.

L'état-major de la garde nationale, auquel cette dernière offrande a été présentée, la transmettra à l'autorité compétente.

— Louis-Philippe est parti laissant derrière lui des dettes considérables. On n'évalue pas à moins de 80 millions les créances que l'Etat aura à liquider pour son compte. Heureusement que des propriétés territoriales importantes garantissent, et bien au-delà, le paiement des sommes énormes qu'il faudra payer pour libérer la signature de l'ex-roi.

— Un citoyen a remis au gouvernement provisoire deux volumes manuscrits, reliés en maroquin rouge, et trouvés aux Tuileries. Ce sont les *Mémoires de Louis-Philippe d'Orléans*, l'ex-roi. Ces volumes ont été déposés à la bibliothèque de la ville. Ils se terminent par une phrase qui fournit un singulier rapprochement : Louis-Philippe y exprime l'émotion qu'il éprouva quand les commissaires de la Convention vinrent proclamer la République en face des armées ennemies.

— La ville de Bourbon-Vendée va reprendre le nom de Napoléon-Vendée.

La place Royale prend le nom de place de la République.

L'Opéra a repris le titre de théâtre de la Nation ;

Le Théâtre-Français, celui de théâtre de la République.

La bibliothèque de la rue Richelieu s'appelle bibliothèque Nationale.

La rue Rambuteau va prendre le nom de rue de la République.

La place et le pont de la Concorde reprennent le nom de place et de pont de la Révolution.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

FRIBOURG, 26 février. — On paraît avoir beaucoup exagéré, ou du moins amplifié, les dilapidations commises dans les bibliothèques monastiques de Fribourg. Le mal est déjà bien assez réel, sans qu'il soit nécessaire de le grossir. Voici, d'après une enquête exacte, ce qui a eu lieu :

Immédiatement après l'entrée des troupes fédérales à Fribourg, quelques amateurs ou dénicheurs d'antiquités se présentèrent dans divers couvents pour acquérir divers objets d'art ou des livres précieux. Mais la perturbation était encore trop grande pour que les pères eussent l'esprit assez pré-

sent pour vaquer à des occupations mercantiles. D'ailleurs les bibliothèques étaient en majeure partie occupées par des soldats fédéraux. Quelques jours plus tard, un libraire de Lyon se présenta, et il fut plus heureux.

Il acheta des cordeliers et des augustins divers beaux ouvrages pour le prix de 700 f. de France environ. Dans le nombre, il y avait tel volume qui à lui seul valait ce prix, par exemple, *l'Arx morientis*, l'une des premières publications de l'art typographique en caractères non mobiles, qui ornent maintenant le cabinet de M. Yémeniz, amateur distingué de Lyon. Le premier livre imprimé en Suisse, le *Speculum vite humane* et le fameux *Doctrinal de Sapience* (Genève, 1478) faisaient aussi partie de ce lot. En général, le libraire de Lyon, connaisseur et expert, n'acheta que du bon et fit un marché d'or. Il est dommage que quelques uns de ces volumes aient quitté la Suisse, où ils auraient dû rester comme se liant à son histoire littéraire.

Marchant sur les traces du libraire de Lyon, un marchand d'antiquités se présenta, et comme il ne se donnait pas précisément pour bibliophile et littéraire, les bons moines ne se firent aucun scrupule de lui endosser une masse énorme de vrais bouquins, de livres sans valeur que l'on trouverait à bien meilleur compte sur les quais de Paris ou dans les immenses dépôts de divers libraires tenant les livres anciens. On cherche souvent bien loin ce qu'on a sous la main. Les moines poussèrent la condescendance jusqu'à dire à l'antiquaire, bibliophile d'occasion : « Ne vous donnez pas la peine de chercher parmi nos livres; nous saurons bien trouver ce qui vous convient, et nous vous expédierons le tout à votre destination, mais pas franco, cela va sans dire. »

Le malin marchand de bric-à-brac laissa faire, mais il se vengea sur les tableaux, que les conventuels lui abandonnèrent à vil prix, ainsi que de magnifiques *antiphonaires*, ou anciens livres de plain-chant sur peau de vélin, qui furent vendus au poids du parchemin, ou plutôt au tas ou à la toise. Le couvent d'Hauterive se dessaisit aussi de quelques volumes en faveur du même acheteur, mais cela se réduisit à peu de chose, tant à cause du peu de temps qui fut mis à la transaction, qu'en raison des hautes prétentions des religieux, qui auraient voulu qu'on couvrit d'or certains manuscrits d'une valeur très ordinaire.

Un troisième acquéreur, plus connaisseur sans comparaison, M. le professeur Adest, de Genève, acheta différents volumes manuscrits et imprimés beaucoup mieux choisis que les précédents et présentant un véritable intérêt. On crut devoir, par la voie du *Confédéré*, rendre attentif le gouvernement. Quant à nous, après informations prises, nous estimons que le mal n'est pas aussi grand qu'il en a l'air, et, à quelques exceptions près, tout ce qui est parti d'ici est assez peu regrettable. Nous croyons même que l'on ferait un mauvais marché en le rachetant au prix coûtant, à supposer que l'on pût suivre la piste des acquéreurs. Ce qui est vraiment précieux a déjà trouvé des amateurs qui ne lâcheront pas facilement leurs trésors. Quant à cette foule de manuscrits insignifiants, de sermons et d'élocutions rhétoriques ou logiques dont nos convents se sont débarrassés, on en retrouvera quand on voudra, et de meilleurs. Cela, au surplus ne change rien au procédé des moines. Ils ont été plus heureux que sages en ne perdant qu'une partie des richesses littéraires dont ils font si peu de cas.

Tout ce qui a été vendu n'a pas, au reste, été divulgué et mis en lumière. Divers acquéreurs se proposent de laisser s'écouler quelque temps, quelques années peut-être avant de faire voir les dépouilles opimes enlevées de Fribourg, afin d'éviter des réclamations. On a dit que le gouvernement de Genève avait reçu du nôtre une commission rogatoire pour avoir des renseignements sur les marchands genevois qui ont fait des razzias dans nos monastères; mais nous doutons fort que cela amène à un résultat quelconque.

Le Gérant responsable, M. MURAT.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture n° 16, à Lyon.

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n° 51.

Appert que par jugement contradictoire de la première chambre du tribunal civil de Lyon du 24 février 1848, rendu entre le sieur François Rey père, marchand de farines, demeurant à Lyon, place de l'Ancienne-Douane, demandeur, ayant pour avoué M^e Brun, et le sieur Joseph Rey fils, ouvrier bijoutier, demeurant en la commune de la Guillotière, l'un des faubourgs de Lyon, défendeur, ayant pour avoué M^e Hardouin, enregistré, expédié en forme de grosse, notifié et signifié, il a, entre autres choses, été ordonné que ledit sieur Joseph Rey fils est pourvu d'un conseil judiciaire, et que M. Bouchez, ancien notaire, demeurant à Lyon, rue du Palais, est nommé son conseil judiciaire.

M^e Pierre-Marie Brun, avoué licencié, exerçant près le tribunal civil, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, 31, a occupé comme avoué pour M. Rey père dans ladite instance.

Pour extrait rédigé en conformité de l'art. 501 du code civil. (4141)
Lyon, le 3 mars 1848. Signé : BRUN, avoué.

Même étude.

VENTE par la voie de la licitation judiciaire, avec concours d'étrangers, par-devant le tribunal civil de Lyon, en deux lots, sauf enchère générale sur la totalité, de DEUX MAISONS situées à Lyon, place des Petits-Pères, n° 10, dépendant de la succession de feu François Tranchat père, qui était mécanicien, demeurant au même lieu.

ADJUDICATION AU 18 MARS 1848, A MIDI.
1^{er} lot. — Il se compose de la maison qui est sur la place des Petits-Pères, 10, ayant caves voutées, rez-de-chaussée, premier et second étages, avec grenier. La mise à prix est de dix-huit mille francs; ci 18,000 f.
Son revenu annuel est de 3,000 f., et il est susceptible d'augmentation.

2^{me} lot. — Il se compose d'une autre maison située derrière le 1^{er} lot, duquel il est séparé par une cour, ayant caves voutées, rez-de-chaussée, entresol et trois étages.

Mise à prix : dix mille francs; ci . . . 10,000 f.
Son revenu annuel est de 2,000 f., et il est susceptible d'augmentation.

Il y aura épreuve sur la totalité.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brun, et, pour la communication du cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. (2222)

Etude de M^e Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 5.

CAPITAUX — à placer par hypothèque. — S'adresser audit M^e Gallay. (2652)

Pâtes françaises. — Neuf Médailles.

1^{er} PRIX. EXPOSITION 1839. **MAGNIN** 1^{er} PRIX. EXPOSITION 1844.

CLERMONT - FERRAND (Puy-de-Dôme).

Maison à Lyon **FABRIQUES** Dépôt général à Paris
MONTERET FRÈRES De Vermicelle, Macaroni, Etoiles, Lazagne, **DIARD ET MORIERRE**
Rue des Forces, 4. Nouilles, etc., Semoules, Farines diverses, etc. Rue de la Verrerie, 75.

RAPPORT DU JURY CENTRAL.

M. le baron THENARD, pair de France, président; M. DARGET, rapporteur.

Les produits de cette fabrique sont supérieurs à tous ceux de ce genre qui figurent à l'exposition.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT.

Les bonnes pâtes sont fines, nourrissantes, d'un goût agréable; on reconnaît leur bonne qualité quand, à la cuisson, elles augmentent beaucoup de volume, qu'elles ne se mettent point en bouillie, et que le bouillon reste clair et transparent.

Les pâtes de M. Magnin réunissent à un très haut degré toutes les qualités dont nous venons de parler. Elles rivalisent avantageusement avec les pâtes les mieux préparées de Gènes et de Naples.

Les pâtes qui épaississent le bouillon sont fautes et mauvaises.
Il y a une très grande économie à n'employer que de bonnes pâtes. (2608)

CAPSULES de RAQUIN
AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme inférieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques. Humeurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez

M. VERNET,

place des Terreaux, 13.

(7267)

12,000 PIEDS DE MURIERS
GREFFÉS, PLEIN-VENT ET MI-VENT,
à vendre à des prix très modérés.

S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulanger, rue Pont-l'Evêque, à Vienne (Isère). (1269)

PENSION DE DAMES,
Chemin du Sacré-Cœur, 59, près Villeurbanne.

Cet établissement, favorablement connu, a des appartements des plus commodes et une table toujours bien servie.

S'adresser aux dames Favier, dans l'établissement même. (1635)

MALADIES DES VOIES URINAIRES
ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GASTRAITE exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. — M. ce docteur Gas demeure place Bellecour, 8. (3990)

GRAINES. MM. JACQUEMET BONNEFONT père et fils, propriétaires, horticulteurs, marchands-grainiers, pépiniéristes à Annonay (Ardèche), sur les pressantes sollicitations d'un grand nombre de leurs correspondants, viennent de se déterminer à établir à Lyon un magasin qu'on trouvera pourvu de toutes les espèces de graines proposées dans leur catalogue. Ce magasin est tenu par M. A. Babrier, leur associé, gendre et beau-frère, qui a la signature de la maison. On pourra y adresser les demandes des autres produits de leurs cultures dont les divers catalogues seront adressés francs de port par la poste aux personnes qui les demanderont par lettre affranchie. — S'adresser à MM. Jacquemet Bonnefont père et fils, place Bellecour, 22, à Lyon. (1572)

PLUS DE DOULEURS!!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — Voir l'instruction. — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

Etude de M^e Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 29.

ADJUDICATION SUR LICITATION
au 11 mars 1848,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

EN TROIS LOTS, SAUF ENCHÈRE GÉNÉRALE,

D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ
connue sous le nom de

CHATEAU DE ROCHECARDON,

Située à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, dans la vallée

de Rochechardon,

Dépendant de la succession de M. Jean-Jacques Rour.

MISES A PRIX.

1^{er} lot. — La maison, bâtiments, jardins, beaux ombrages, bois anglais, pré et vigne, de la contenance de 1 hectare 61 ares 91 centiares, le tout clos de murs. Mise à prix 25,000 f.

2^e lot. — Une vigne, une terre et un bois, contenant 1 hectare 19 ares 63 centiares. Mise à prix 8,000

3^e lot. — Un pré et un bois contenant 49 ares 32 centiares. Mise à prix. . . 6,000

39,000 f.

Le plan de cette propriété est annexé au cahier des charges.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vignat, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des charges. (3548)

AVIS. On demande un cheval de voyage pour la voiture. — S'adresser au bureau du *Courrier de Lyon*. (2631)

HUMEURS BILLES, GLAIRES, PITUITES, maladies qu'elles engendrent; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE
MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la brochure *délivrée gratis*), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre

TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation, à la fois **TONIQUE** et **PURGATIVE**, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées.

PRIX : 5 FR., 12 PURGATIONS.

Dépôts : à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (3964)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulallerie, 19.